



REGLEMENT DE JEU

«GRAND JEU FÊTE DES MÈRES»

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE

Dont le siège social se trouve ZI Route de Paris - 14120 MONDEVILLE (ci-après dénommée la « Société organisatrice »)

Organise du **22 MAI 2019 AU 26 MAI 2019**, pendant les horaires d'ouverture des magasins à enseigne **Carrefour Proxi et 8 à Huit** participants à l'opération (ci-après dénommée les «Magasins Participants»),

Un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé "**GRAND JEU FÊTE DES MÈRES**" (ci-après dénommé le «Le Jeu»).

La liste des Magasins Participants figure en annexe du présent règlement.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert à toute **personne physique majeure** résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et désirant y participer à titre personnel et dans un but non commercial (ci-après dénommée le(s) «Participant(s)»).

Ne peuvent pas participer au Jeu les personnes ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation, la conception, la mise en œuvre, l'animation et/ou la gestion du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Aucune forme de participation autre que celle indiquée dans le présent règlement ne sera prise en compte.

La participation au Jeu est limitée à un (1) bulletin de participation par Participant et par foyer (même nom, même prénom et adresse postale).

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Le(s) gagnant(s) sont désigné(s) par un processus aléatoire de gain avec tirage au sort.

Pour participer au Jeu, le Participant doit, entre le 22 Mai 2019 et le 26 Mai 2019 (inclus) pendant les heures d'ouverture du Magasin Participant :

- **Etape 1** : prélever le bulletin de participation « intitulé « Grand jeu Pâques ! » présent dans le Magasin Participant.
- **Etape 2** : remplir dûment ce bulletin de participation en indiquant son nom, prénom et adresse postale, téléphone et adresse email.
- **Etape 3** : déposer ce bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet située à l'intérieur de chaque Magasin Participant.

Le Participant peut également jouer au Jeu en précisant ses coordonnées (nom, prénom et adresse postale, téléphone et adresse email) sur papier libre qu'il déposera ensuite dans l'urne prévue à cet effet selon les modalités décrites ci-dessus.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Les Participants et leurs représentants légaux autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux bulletins des gagnants potentiels.

Toute mention fautive, inexacte ou incomplète, incohérente ou plus largement tout non-respect au présent règlement entraînera l'élimination immédiate du Participant au Jeu ainsi que, le cas échéant, la perte et la restitution à ses frais de la dotation gagnée. La dotation restera la propriété exclusive de la Société organisatrice qui pourra en disposer librement.

De même, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute fraude ou tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera son élimination au Jeu ainsi que la perte et la restitution, à ses frais, de la dotation éventuellement gagnée. La dotation restera la propriété exclusive de la Société organisatrice qui pourra en disposer librement.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Il y a UN (1) GAGNANT par Magasin Participant.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 27 Mai 2019 au sein de chaque Magasin Participant après la fermeture du magasin par le responsable de chaque Magasin Participant.

Les gagnants seront déterminés parmi l'ensemble de tous les bulletins de participation valides se trouvant dans l'urne du Magasin Participant.

Dans le cas où le bulletin de participation serait considéré comme nul pour les raisons évoquées à l'article 4 du présent règlement, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort, dans les mêmes conditions et modalités qu'exposées ci-dessus, pour désigner le bulletin de participation gagnant.

La liste des gagnants sera communiquée à l'accueil du Magasin Participant à compter du 27 mai 2019.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Il y a au total 136 (cent trente-six) coffret manucure pédicure 10 accessoires BABYLISS 8480E mis en jeu soit une (1) dotation à gagner par Magasin Participant.

→ Chaque coffret manucure pédicure 10 accessoires BABYLISS 8480E a une valeur unitaire de 59.90 € TTC.

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier la nature de toute ou partie de la dotation, de proposer des biens de même valeur, de remplacer toute ou partie de la dotation en jeu par des biens similaires à la dotation.

Les dotations ne sont ni reprises, ni échangées contre un bien ou un service équivalent, ne peuvent être vendues, cédées ou remplacées par une quelconque autre valeur monétaire et ne pourront donner lieu à un remboursement, et ce, de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas aux gagnants de garantie commerciale sur les dotations mises en jeu et remportées par ces derniers.

ARTICLE 7 : REMISE DES DOTATIONS

Les gagnants devront venir chercher leur dotation dans leur Magasin Participant entre le 22 Mai et le 26 Mai 2019, pendant les heures d'ouverture de chaque Magasin Participant. Les Participants seront informés qu'ils ont gagné par voie d'affichage dans le Magasin Participant ou par voie postale ou par téléphone ou par email, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date du tirage au sort.

Pour récupérer leur dotation, les gagnants, devront justifier de leur identité au moyen d'un document officiel portant leur photographie valide (carte d'identité, passeport ou permis de conduire pour les représentants).

Si le gagnant est dans l'impossibilité de récupérer la dotation, il devra l'indiquer le plus rapidement possible à la Société organisatrice ou au responsable du Magasin Participant ayant procédé au tirage au sort afin de trouver une solution adaptée pour la remise de la dotation.

Aucune demande de remise de dotation ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies.

Les dotations non réclamées dans un délai de deux (2) mois à compter du 30 juin 2019 seront considérées comme restant propriété exclusive de la Société organisatrice.

ARTICLE 8 : EXPLOITATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS

La Société organisatrice pourra, le cas échéant, solliciter l'autorisation écrite des gagnants afin d'utiliser gracieusement, à titre publicitaire autour de l'opération du Jeu, leurs nom, prénom et photographie, ainsi que leur voix, dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78 modifiée, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, les Participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant à savoir : civilité, nom, prénom, adresse postale, photographie, voix (ci-après dénommées les « Données personnelles »). Ces Données personnelles seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique.

Le traitement de ces Données personnelles est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations ainsi que, le cas échéant, à l'exploitation de l'image des gagnants, dans le cadre du Jeu.

Ces Données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de chaque finalité.

Ces Données personnelles sont destinées à la Société organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les Données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du Participant.

Conformément à la réglementation sur les données personnelles en vigueur, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les Données personnelles collectées par la Société organisatrice la concernant.

Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse email : **droitsdespersonnes@serviceclients-carrefour.com** ou sur simple demande écrite (suffisamment affranchie) à l'adresse : **Carrefour Service clients - Droits sur les Données personnelles - 35 rue pierre et Dominique Ponchardier - Espace Fauriel - CS 60337 - 42015 Saint Etienne Cedex 2**

Chaque demande du Participant pour exercer ces droits sur ses Données personnelles devra indiquer son nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale et être accompagnée de la photocopie de son titre d'identité.

Une réponse sera alors adressée dans un délai de un (1) mois suivant la réception de la demande.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des Données personnelles les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Le Participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être recherchée :

- si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu (son organisation, sa gestion, sa date, etc.) devait être modifié, écourté, reporté, interrompu, prolongé ou annulé.
- si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions et modalités prévues au présent règlement.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'une dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Dès réception, la remise des dotations aux gagnants sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité de la dotation. La Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la détérioration, de la perte ou du vol des dotations remises aux gagnants.

Si un des cas précités se réalise et entraîne l'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de sa dotation alors aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due au Participant et la dotation sera définitivement perdue.

ARTICLE 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute reproduction, représentation ou exploitation, de tout ou partie, des éléments composant le Jeu est strictement interdite.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DU JEU

12.1 Dépôt et consultation

Le présent règlement complet est déposé **chez SELAS DI FAZIO – DECOTTE – DEROO - DELARUE, Huissiers de Justice associés, Alexis MAS, Huissier de Justice salarié - 13 rue Louis Guillaumond 69440 MORNANT.**

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu du 14 MAI 2019 qui se trouve annexé à l'Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.

12.2 Acceptation

Le simple fait de participer au Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, sans conditions ni réserves.

Ce règlement peut être consulté et/ou obtenu gratuitement dans tous les Magasins Participants et en ligne sur le site : www.huissier-lyon-mornant.fr ou être adressé par voie postale sur simple demande écrite (sous pli suffisamment affranchi, cachet de La Poste faisant foi) dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la fin du Jeu à l'adresse suivante : **Grand Jeu FÊTE DES MÈRES - Direction Carrefour Proximité France - 93 Avenue de Paris - CS 15105 - 91342 Massy Cedex.**

Pour recevoir par courrier postal le règlement du Jeu, le Participant doit indiquer sur sa demande ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale). Chaque Participant ne peut demander qu'un seul exemplaire du présent règlement (par foyer).

Tous les frais d'affranchissement liés aux demandes des Participants dans le cadre du Jeu ne seront pas remboursés par la Société organisatrice.

Si les circonstances l'exigent, le présent règlement peut être modifié par la Société organisatrice pendant la période du Jeu. Tout ajout, modification et/ou suppression au présent règlement sera considéré comme un avenant au règlement, faisant l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié et dans un délai raisonnable. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Il est précisé que la dernière version du règlement de Jeu déposé chez l'huissier de justice, prévaudra sur la version antérieure.

ARTICLE 13 : RECLAMATION

Toute réclamation portant sur les dotations du Jeu devra être adressée par email suivante :
portail@serviceclients-carrefour.com

Dans son email, le Participant devra préciser les éléments suivants :

- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale),
- l'objet de sa réclamation,
- joindre le cas échéant tous justificatifs.

Le Participant a la possibilité d'adresser toute réclamation relative aux dotations avant le 20 juillet 2019.

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE

Le règlement est entièrement et exclusivement soumis à la loi française.

Tout différend né à l'occasion du Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. Á défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

ANNEXE DU REGLEMENT – Liste des Magasins Participants au Jeu

Enseigne	Nom du Point de Vente	Adresse Magasin	Adresse Magasin (2)	Commune	Code Postal	Téléphone Magasin
8 A HUIT	LIESSE	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE		LIESSE	02350	03 23 22 21 88
8 A HUIT	FORCALQUIER	PLACE MARTIAL SICARD		FORCALQUIER	04300	04 92 75 00 94
8 A HUIT	ST MARTIN DE VESUBIE	ST MARTIN DE VESUBIE		ST MARTIN DE VESUBIE	06450	04 93 03 21 38
8 A HUIT	COUCOURON	AVENUE JOSEPH BONHOMME		COUCOURON	07470	04 66 46 13 76
8 A HUIT	RETHEL -COLBERT	20 RUE COLBERT		RETHEL	08300	03 24 38 42 53
8 A HUIT	AIX EN P -CORDEL 63	63 RUE DES CORDELIERS		AIX EN PROVENCE	13100	04 42 24 33 02
8 A HUIT	SALON DE P -CRAPONNE	388 ALLEE CRAPONNE		SALON DE PROVENCE	13300	04 90 17 02 07
8 A HUIT	CALVINET	LE BOURG		CALVINET	15340	04 71 49 91 65
8 A HUIT	PLAIMPIED GIVAUDINS	2 ROUTE DES GOBBIERS		PLAIMPIED GIVAUDINS	18340	02 48 25 57 79
8 A HUIT	DINAN -EXMOUTH	3 BOULEVARD D'EXMOUTH		DINAN	22100	02 96 39 12 85
8 A HUIT	PLENEUF -LOURMEL	15 PLACE DE LOURMEL		PLENEUF VAL ANDRE	22370	02 96 72 24 48
8 A HUIT	LA ROCHE DERRIEN	24 PLACE DU MARTRAY		LA ROCHE DERRIEN	22450	02 96 91 36 55
8 A HUIT	ST JULIEN	9 RUE DE LA GARE		ST JULIEN	22940	02 96 42 91 48
8 A HUIT	BELLEHERBE	LE BOURG		BELLEHERBE	25380	03 81 44 36 16
8 A HUIT	LUC EN DIOIS	CHEMIN DE LA PISCINE		LUC EN DIOIS	26310	04 75 21 33 63
8 A HUIT	CHATILLON EN DIOIS	RUE DU RECLUS		CHATILLON EN DIOIS	26410	04 75 21 14 66
8 A HUIT	GUISSENY	11 RUE DE L'EGLISE		GUISSENY	29880	02 98 25 61 26
8 A HUIT	TREGUNC	6 PLACE DE L'EGLISE		TREGUNC	29910	02 98 50 17 11
8 A HUIT	BEZIERS -FLORENS	6 RUE FLORENS		BEZIERS	34500	04 67 49 36 39
8 A HUIT	LANTRIAC	RUE DES VIGERES		LANTRIAC	43260	04 71 05 01 39
8 A HUIT	LANDOS	LE BOURG		LANDOS	43340	04 71 08 28 76
8 A HUIT	COSTAROS	RUE PRINCIPALE	LE BOURG	COSTAROS	43490	04 71 57 16 40
8 A HUIT	CHADRAC	AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE		CHADRAC	43770	04 71 04 93 08
8 A HUIT	MEYRUEIS	MEYRUEIS		MEYRUEIS	48150	04 66 45 65 32
8 A HUIT	LANGOGNE -CAPUCINS	4 BOULEVARD DES CAPUCINS		LANGOGNE*	48300	04 66 69 03 22
8 A HUIT	LE FUILET	6 RUE DES MAUGES		LE FUILET	49270	09 66 97 79 53
8 A HUIT	PLOUAY -EGLISE	12 PLACE DE L'EGLISE		PLOUAY	56240	02 97 33 00 22
8 A HUIT	LE FAQUET -CHATEAU	11 RUE DU CHATEAU		LE FAQUET	56320	02 97 23 09 51
8 A HUIT	INSMING	PLACE DE L'EGLISE		INSMING	57670	03 87 01 60 18
8 A HUIT	ST HONORE	ALLEE DE LA CRESSONNIERE		ST-HONORE-LES-BAINS	58360	03 86 30 72 00
8 A HUIT	HORNAING -PERI	RUE GABRIEL PERI		HORNAING	59171	03 27 24 21 31
8 A HUIT	DUNKERQUE -MARGATE	71 RUE DE LA MARGATE	MALO LES BAINS	DUNKERQUE	59240	03 28 58 39 54

8 A HUIT	LOON PLAGE -MITTERAN	149 RUE FRANCOIS MITTERAND		LOON-PLAGE	59279	03 28 27 39 19
8 A HUIT	MAREUIL-SUR-OURCQ	14 PL MARIUS HAUSSY		MAREUIL-SUR-OURCQ	60890	03 44 39 41 41
8 A HUIT	ARRAS -LANVIN	PLACE MARC LANVIN		ARRAS	62000	03 21 73 68 68
8 A HUIT	LESTREM	RTE BETH/AL.P.MAQUAR		LESTREM	62136	03 21 26 17 34
8 A HUIT	LOOS EN GO -REPUBLIQ	2 RUE DE LA REPUBLIQUE		LOOS EN GOHELLE	62750	03 21 78 61 54
8 A HUIT	GIAT	ROUTE DE ST AVIT		GIAT	63620	04 73 21 73 47
8 A HUIT	ORCINES	9 RUE DES PUY	LE BOURG	ORCINES	63870	04 73 68 72 71
8 A HUIT	MOLSHEIM -H DE VILLE	9PLCE DE H/DE VILLE		MOLSHEIM	67120	03 88 47 80 57
8 A HUIT	GERSTHEIM	2A RUE DU MOULIN		GERSTHEIM	67150	03 88 98 30 07
8 A HUIT	WEITBRUCH	88 RUE PRINCIPALE		WEITBRUCH	67500	03 88 07 89 28
8 A HUIT	LAUTERBOURG	11RUE GL MITTELHAUES		LAUTERBOURG	67630	03 88 94 80 88
8 A HUIT	BOUXWILLER	66 GRAND RUE		BOUXWILLER	67730	03 88 70 71 25
8 A HUIT	CHATENOIS	38 RUE MARECHAL FOCH		CHATENOIS	67730	03 88 82 35 46
8 A HUIT	OLTINGUE -PRINCIPALE	32 RUE PRINCIPALE		OLTINGUE	68480	03 89 40 70 99
8 A HUIT	LIEPVRE	29 RUE CLEMENCEAU		LIEPVRE	68660	03 89 58 90 84
8 A HUIT	BRON	64 AV PIERRE BROSSOLETTE		BRON	69500	04 37 72 35 88
8 A HUIT	ST PRIEST -FOURNIER	9 RUE HENRI ALAIN FOURNIER		ST PRIEST	69800	04 78 21 01 63
8 A HUIT	CONFLANS S/L -PARMEN	1 AVENUE PARMENIER		CONFLANS S/LANTERNE	70800	03 84 49 85 42
8 A HUIT	BOZEL	31 RUE DU 8 MAI 1945		BOZEL	73350	04 79 55 03 67
8 A HUIT	LA CLUSAZ	45 PLACE DE L'EGLISE		LA CLUSAZ	74220	04 50 02 43 05
8 A HUIT	LULLIN	97 ALLEE DU FUMOIR		LULLIN	74470	04 50 73 88 24
8 A HUIT	HYERES -LIEGEARD	1 AVENUE S. LIEGEARD		HYERES	83400	04 94 12 40 55
8 A HUIT	AVIGNON -LICES	18-20 RUE DES LICES		AVIGNON	84000	04 90 82 95 41
8 A HUIT	ST FLORENT DES BOIS	3 RUE DES TAMARIS		ST FLORENT DES BOIS	85310	02 51 46 79 79
8 A HUIT	ST MICHEL EN L'HERM	4 RUE DE L'ABBAYE		ST MICHEL EN L'HERM	85580	02 51 30 20 85
8 A HUIT	MONTHUREUX S/SAONE	30 RUE DE L'HOTEL DE VILLE		MONTHUREUX S/SAONE	88410	03 29 09 00 20
PROXI	ST TRIVIER S/MOIGNAN	14 RUE MONTPENSIER		ST TRIVIER S/MOIGNAN	01990	
PROXI	ROZOY S/SERRE	30 RUE GA MARTIN		ROZOY S/SERRE	02360	03 23 98 50 29
PROXI	NEUILLY ST FRONT	38 RUE P. PLOCQUE		NEUILLY ST FRONT	02470	03 23 71 00 60
PROXI	FLAVY LE MARTEL	85BIS RUE ANDRE BRULE		FLAVY LE MARTEL	02520	03 23 52 20 07
PROXI	VICHY	51 RUE VERNET		VICHY	03200	
PROXI	ESTOUBLON	LE PEAGE		ESTOUBLON	04270	
PROXI	BARREME	PLACE DE L'EGLISE		BARREME	04330	04 92 34 22 90
PROXI	COLMARS LES ALPES	QUARTIER LA BOURGADE		COLMARS LES ALPES	04370	04 92 83 52 69
PROXI	VAL DE BLORE	ST DALMAS		VAL DE BLORE	06420	

PROXI	GUILLAUMES	PLACE DE PROVENCE		GUILLAUMES	06470	
PROXI	CASTAGNIERS	112 CH DU MOULINS		CASTAGNIERS	06670	09 83 38 44 13
PROXI	CAILLE	30 RUE HENRI FUNEL		CAILLE	06750	04 93 42 41 14
PROXI	RUOMS -MILLERAND	1BIS R. A.MILLERAND		RUOMS	07120	
PROXI	VILLENEUVE DE B	42 RUE DU FORT		VILLENEUVE DE B	07170	09 67 27 57 92
PROXI	PEAUGRES	158 RUE CENTRALE		PEAUGRES	07340	
PROXI	ST PIERRE DE RIVIERE	LE BOURG		ST PIERRE DE RIVIERE	09000	05 61 02 69 02
PROXI	BIZE MINERVOIS -PROM	AV DE LA PROMENADE		BIZE MINERVOIS	11120	09 52 78 22 43
PROXI	PAZIOLS	PLACE DE LA REPUBLIQUE		PAZIOLS	11350	04 68 45 07 20
PROXI	ONET LE CHATEAU	13 RUE DES FAUVETTES		ONET LE CHATEAU	12850	05 65 42 28 26
PROXI	ALLANCHE	RUE ABBE DE PRADT		ALLANCHE	15160	04 71 20 42 41
PROXI	ST MAMET SALVET	3LOTIS.PUY ST LAUREN		ST MAMET SALVET	15220	04 71 49 28 27
PROXI	BLANCAFORT	12 RUE PIERRE JUGLAR		BLANCAFORT	18410	02 48 58 65 46
PROXI	SOTTA	146 RUE PRINCIPALE		SOTTA	20146	
PROXI	MEUILLEY	20 GRANDE RUE		MEUILLEY	21700	
PROXI	ST PIERRE DE COLE	LE BOURG		ST PIERRE DE COLE	24800	05 53 62 31 25
PROXI	EPAIGNES	2RTE DE PONT AUDEMER		EPAIGNES	27260	02 32 42 01 31
PROXI	NONANCOURT	66 GRANDE RUE		NONANCOURT	27320	07 88 42 32 89
PROXI	AUTHON DU PERCHE	16 RUE JEAN MOULIN		AUTHON DU PERCHE	28330	02 37 49 00 16
PROXI	RIEUX VOLVESTRE	7 PLACE DU PREAU		RIEUX VOLVESTRE	31310	05 61 87 18 60
PROXI	LABARTHE-INARD	RUE DES PYRENEES		LABARTHE-INARD	31800	05 61 89 08 07
PROXI	ST GAUDENS/FAVOT	11 BD CHARLES DE GAULLE		ST GAUDENS/FAVOT	31800	
PROXI	SARAMON	ANGLADES RTE GIMONT 3 CH PEYRERE		SARAMON	32450	05 62 65 38 78
PROXI	AUDENGE -BOISSIERE	3A ALLEE E.BOISSIERE		AUDENGE	33390	09 67 48 76 30
PROXI	CHOUZE S/ LOIRE	16 RUE DE L'EGLISE		CHOUZE S/ LOIRE	37140	02 47 95 09 85
PROXI	ARTAS	RUE DU CENTRE		ARTAS	38440	
PROXI	TREPT	3 PL SEBASTIEN BORYVENT		TREPT	38460	
PROXI	L'ALBENC	GRANDE RUE		L'ALBENC	38470	04 76 64 74 36
PROXI	VIRIEU	RUE DU GRAND LEMPS		VIRIEU	38730	04 74 88 29 43
PROXI	MONT DE MARSAN -WLER	16 RUE ROBERT WLERICK		MONT DE MARSAN	40000	05 58 76 12 89
PROXI	ST JEAN DE LA VETRE	LE BOURG		ST JEAN DE VETRE	42440	
PROXI	ERBRAY	2 RUE DU CALVAIRE		ERBRAY	44110	02 28 50 41 21
PROXI	PETIT-MARS	6 BLD ST LAURENT		PETIT-MARS	44390	02 40 72 70 35
PROXI	LE CELLIER	2 RUE ST MEEN		LE CELLIER	44850	02 40 25 41 91
PROXI	SOUSCEYRAC	ROUTE DE ST CERE		SOUSCEYRAC-EN-QUERCY	46190	05 65 33 00 02

PROXI	PAYRAC	RN 20		PAYRAC	46350	05 65 37 98 30
PROXI	SOS	PLACE EMMANUEL DELBOUSQ		SOS	47170	05 53 65 61 55
PROXI	FRANCESCAS -CHATREUX	BOULEVARD DU NORD CHATREUX		FRANCESCAS	47600	05 53 65 41 40
PROXI	CHACE	PLACE DES PERREYURES		CHACE	49400	02 41 52 42 11
PROXI	FENEU	PLACE DE LA MAIRIE		FENEU	49460	02 41 32 06 98
PROXI	MONTAUDIN	10 PLACE DE L'EGLISE		MONTAUDIN	53220	02 43 05 32 56
PROXI	CUILLE	42 A 6 RUE DU MAINE		CUILLE	53540	02 43 06 51 51
PROXI	SOMAIN -AUDRIS	209 RUE ACHILLE AUDRIS		SOMAIN	59490	03 27 86 44 17
PROXI	CALAIS -DELATTRE	MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY		CALAIS	62100	03 21 34 21 60
PROXI	VOLLORE-VILLE	LE BOURG		VOLLORE-VILLE	63120	09 67 15 02 16
PROXI	OTTROTT	99 ROUTE PRINCIPALE		OTTROTT	67530	09 67 42 85 43
PROXI	SAINTE-CONSORCE	RUE DE VERDUN		SAINTE-CONSORCE	69280	09 83 99 89 38
PROXI	SOLAIZE	26 RUE DE LA REPUBLIQUE.		SOLAIZE	69360	04 78 02 98 16
PROXI	YZERON	26 GRANDE RUE		YZERON	69510	
PROXI	BRUSSIEU	2 grande rue		BRUSSIEU	69690	
PROXI	PROPIERES	LE BOURG		PROPIERES	69790	
PROXI	BRANGES -BOURG	1130 ROUTE DE BOURG		BRANGES	71500	
PROXI	ISSY L'EVEQUE	RUE DU 8 MAI 1945		ISSY L'EVEQUE	71760	
PROXI	ARVILLARD	PLACE ST ROCH.		ARVILLARD	73110	04 79 65 35 88
PROXI	LEPIN LE LAC	QUARTIER DE LA GARE.		LEPIN LE LAC	73610	09 82 20 90 08
PROXI	OCTEVILLE S/MER	4 RUE FELIX FAURE		OCTEVILLE S/MER	76930	02 35 54 20 76
PROXI	SAACY S/MARNE	3 RUE DU CHEF DE GARE		SAACY S/MARNE	77730	01 60 23 66 72
PROXI	QUINCY VOISIN	4 RUE DE MEAUX		QUINCY VOISIN	77860	01 60 04 19 97
PROXI	AILLY-LE-HAUT-CLOCHE	23 RUE DU 8 MAI		AILLY-LE-HAUT-CLOCHE	80690	03 22 27 10 78
PROXI	DAOURS	2 Place du Général Leclerc		DAOURS	80800	06 27 30 48 15
PROXI	ST JULIEN (83)	QUARTIER ST PIERRE		ST JULIEN	83560	
PROXI	CARCES	14 RUE DU MARECHAL FOCH.		CARCES	83570	04 94 04 54 49
PROXI	COMPS	ROUTE NATIONALE		COMPS	83840	04 94 85 68 61
PROXI	FONTENAY LE C -MOULI	CC DES MOULINS		FONTENAY-LE-COMTE	85200	02 51 69 37 40
PROXI	CHAILLE LES MARAIS	6 RUE DU 8 MAI 1945.		CHAILLE LES MARAIS	85450	02 51 56 76 38
PROXI	LE FENOUILLE	77A RUE DU CENTRE		LE FENOUILLE	85800	02 51 93 75 79
PROXI	NAINTRE	30 AVENUE VICTOR HUGO		NAINTRE	86530	05 49 90 06 91
PROXI	EPINAL -GENIE	2 RUE DU XIEME GENIE		EPINAL	88000	03 29 35 16 90
PROXI	SOISY S/S -MEILLOTES	CC LES MEILLOTES		SOISY S/SEINE	91450	01 60 75 98 17